



N°	2026	06	010
----	------	----	-----

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 044-214401853-20260916-2026_06_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	21
Votants	22

Date de convocation : 31 août 2026
Date d'affichage : 22 septembre 2026

**Objet : Adhésion à la convention de participation chômage du Centre de Gestion de la Vendée -
Approbation et autorisation de signature**

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HERSEMEULE Franck, Maire.

Étaient présents : F.HERSEMEULE, I.GAUTIER, B.DEBARRE, L. LEGUY ADOLPHE, K.KÖRÜKÇÜ, AM.LEMAIRE, A.GROLLEAU, D. REPETTATI, M.ROLLAND, M. LE MEUR, W.PELTIER, C.GUILLÔU, S.LEVESQUE, R.HUGRON, S.OUISSE, V.CHAMAILLARD, M.RICORDEL, E.FERRE, A.LELIEVRE, E.DUPE, M.YILDIRIM.

Absente excusée ayant donné procuration : A.LESTEL a donné pouvoir à M. HERSEMEULE

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : néant

Absents non excusés : C.GUIHO

Mme GAUTIER est élue en qualité de secrétaire de séance.

Les collectivités territoriales peuvent être amenées à verser des allocations chômage principalement pour les fonctionnaires privés d'emploi suite à licenciement pour inaptitude physique, retraite pour invalidité, licenciement pour insuffisance professionnelle, démission, réintégration après une demande de disponibilité. Pour les contractuels, les collectivités peuvent opter pour la convention d'adhésion révocable.

Le conseil municipal est informé des raisons justifiant l'adhésion à cette prestation et notamment le licenciement pour inaptitude définitive d'un agent.

Il est précisé que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée offre à l'ensemble des collectivités territoriales de la Loire-Atlantique par l'intermédiaire du Centre de Gestion 44, un service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » créé en application des articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique, afin de faciliter le suivi des dossiers de chômage.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent l'instruction et le suivi mensuel des dossiers d'allocations de retour à l'emploi des agents du secteur public qui ont été privés involontairement d'emplois.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la simulation et le suivi mensuel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 17 septembre 2026, d'acter cette décision et de procéder aux démarches nécessaires à sa réalisation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide de :

- Adhérer au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 17 septembre 2026,
- Donner mission au Maire ou son représentant de solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante,
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune 2026,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Le Maire,
Franck HERSEMEULE

La secrétaire de séance,
Isabelle GAUTIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Isabelle", written over the printed name of the secretary.